



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 19529

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le sous-effectif du tribunal de grande instance de Metz en matière de magistrats. En effet, l'effectif du tribunal de grande instance de Metz se trouvant réduit de six postes à trois et demi, il est à craindre que le bon fonctionnement de ce tribunal, représentant aux yeux des citoyens la justice de proximité, soit altéré, entraînant notamment un allongement des délais d'audience et de traitement des affaires. Chargé de régler les petits litiges, et donc jouant un rôle social incontestable, ce tribunal ne peut assurer son bon fonctionnement qu'avec un renforcement de ses effectifs et il souhaiterait vivement que des mesures soient rapidement prises en ce sens. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement de la justice est une priorité de l'action de la chancellerie. L'effectif budgétaire des magistrats du tribunal de grande instance de Metz comprend 37 magistrats du siège, dont 9 sont chargés des tribunaux d'instance du ressort, et 9 magistrats du parquet. Un emploi de juge au tribunal de grande instance a été pourvu par décret du 14 septembre 1998, le magistrat a été installé dans ses fonctions le 2 novembre. En ce qui concerne le tribunal d'instance de Metz, sur les 6 emplois de magistrat que compte l'effectif budgétaire, seule demeure une vacance qui devrait être comblée dans le cadre du prochain mouvement annuel. La situation de cette juridiction continuera de faire l'objet d'un suivi attentif de la part des services de la chancellerie.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19529

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5264

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2533